



### Principes fondamentaux >>>>>

1

### Assurer une représentation des jeunes agriculteurs dans les instances décisionnelles

La relève demande que les instances gouvernementales, assurent une représentation adéquate des jeunes agriculteurs et les intègrent à leurs structures.

2

#### Augmentation du budget du MAPAQ

La relève demande au gouvernement du Québec d'augmenter significativement les montants alloués au portefeuille de l'agriculture dans le budget provincial.

### Agrenvironnement et accès aux terres >>>>>

3

### Donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole

La relève demande aux paliers gouvernementaux de réfléchir à des mécanismes pour la création d'un incitatif fiscal dans le but d'encourager les cédants à vendre leur exploitation à la relève.

4

#### Mieux encadrer la construction de résidence et le morcellement en zone agricole

La relève demande de limiter la valeur constructible des résidences en zone agricole, un processus pour la construction d'une résidence et de mieux encadrer le morcellement des terres agricoles.

5

### Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

La relève demande une aide financière pour la remise en culture des terres en friche et que les programmes de subventions interdisent la plantation en zone agricole et sur des terres en friche.



6

### Limitation du droit de préemption sur les terres agricoles

La relève agricole demande de revoir la règlementation concernant le droit de préemption offert aux municipalités afin de revisiter l'élargissement de ce droit aux terres cultivées et en zone agricole.

7

### Mettre en place des mécanismes afin de limiter la spéculation sur les terres agricoles

La relève agricole demande des mécanismes anti-spéculation sur les terres et l'appui aux organismes de protection. Elle demande aussi une limitation d'acquisition maximale de superficies agricoles.

8

# Aide supplémentaire en agroenvironnement et appui à la transition agroécologique

La relève demande le maintien et la bonification des programmes d'adaptation aux changements climatiques afin qu'ils représentent les réalités difficiles des jeunes entrepreneurs agricoles.

### Financement et transfert >>>>

9

#### Mettre en place des outils de financement plus adaptés par la création de prêts long terme de type capital patient pour la relève

La relève demande au gouvernement provincial de développer des prêts long terme dans une logique de capital patient.

### Réforme du Programme d'appui financier à la relève

La relève demande des réformes importantes dans le Programme d'appui financier à la relève agricole : abolition du temps partiel, augmentation des montants de transfert, accessibilité en bas de 20 % des parts et que les crédits des cours réussis soient comptabilisés.





11

# Adapter les programmes et les subventions pour prioriser la relève agricole

La relève demande de mettre en place des mécanismes pour prioriser l'accès à la relève aux programmes et de monter à moins de 10 ans suivant le démarrage ou de transfert leurs limites d'accès.

12

# Bonification de l'Initiative ministérielle Relève agricole et entrepreneuriat

La relève demande que le budget alloué à l'IMRAE soit augmenté, que le montant maximal soit de 50 000 \$, qu'il soit possible de faire plus d'une demande par période et d'obtenir la totalité du montant.

13

# Admissibilité de la machinerie usagée dans les programmes d'aide financière

La relève demande de permettre l'achat de machinerie agricole usagée de moins de 10 ans dans les programmes, dont l'Initiative ministérielle Productivité végétale et le Programme Prime-Vert.

14

#### Mise en place des mesures concertées pour appuyer la relève agricole dans un contexte de crise

La relève demande de mettre en place des mesures concertées dans un contexte de crise en modifiant les programmes d'assurances et de sécurité du revenu et en créant des programmes de soutien.

15

# Uniformiser les processus de transfert à une relève apparentée ou non afin de réduire les inégalités

La relève demande que tous les avantages fiscaux répartis entre les relèves apparentées et non apparentées soient uniformisés afin d'avantager tous les types de relèves lors d'un transfert.

16

#### Financement des actions de l'organisme de maillage L'ARTERRE

La relève demandent au gouvernement du Québec de trouver une solution pour pérenniser le financement de l'organisme de maillage L'ARTERRE partout dans la province.



17

# Augmentation du montant d'exonération de gain en capital

La relève demande d'augmenter le montant de l'exonération fiscale pour le transfert d'entreprise à 2 M\$ lors de la vente à une relève ainsi que d'adapter les critères d'exonération provinciale.

### Mise en marché, transformation et traçabilité >>>>>

18

### Soutenir financièrement le développement de circuits courts des entreprises de la relève

La relève demande de développer des programmes de soutien financier pour accompagner les relèves lors du développement d'un circuit court de commercialisation aux consommateurs.

### Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

19

La relève demande de mettre en place un crédit d'impôt pour les consommateurs, les entreprises, les institutions et les services publics qui s'approvisionnent en aliments locaux directement auprès des producteurs agricoles.

#### Réciprocité des normes

La relève demande davantage d'équivalence et d'équité dans les normes environnementales, sociales, économiques ou agronomiques entre les entrepreneurs d'ici et ceux de l'étranger en imposant des limites similaires ou des taxes réinvesties en agriculture.

#### Système centralisé de vente de quotas relève

La relève demande que le règlement du Système centralisé de vente des quotas (SCVQ) soit modifié afin de permettre aux producteurs en obligation de remise de quota relève de ne pas être pénalisés de ce même quota dans le calcul du SCVQ.



### Emploi, social et santé >>>>>

#### Intégrer des changements au régime d'assurance-emploi

22

La relève demande de permettre aux producteurs agricoles de cotiser à l'assurance-emploi sans différenciation du statut juridique de l'entreprise et à l'ancienne version de l'assurance-emploi en permettant aux employés de gagner jusqu'à 33 % des indemnités.

23

# Création d'un régime de retraite pour les exploitations et pour les employés agricoles

La relève demande à l'UPA de mettre place un régime de retraite pour les exploitants et les employés agricoles.

24

### Création d'un incitatif fiscal pour favoriser l'embauche de la main-d'œuvre locale

La relève demande de mettre en place un incitatif pour favoriser l'embauche de la main-d'œuvre locale par les entreprises agricoles sans limiter l'accès à l'embauche de main-d'œuvre étrangère.

25

## Ouverture et consolidation de garderies dans les régions rurales

La relève demande de soutenir le développement de nouvelles installations de garde dans les régions rurales ainsi que de celles déjà existantes en leur allouant des fonds plus importants.

26

# Soutenir les services spécialisés en santé mentale pour les agriculteurs

La relève demande d'accroître le soutien financier aux organismes de soutien en santé mentale pour les producteurs et qu'une meilleure concertation des services soit effectuée au niveau national.



### Gains de la relève >>>>

Une **révision** des programmes d'assurances et de protection du revenu a été entamée par la FADQ. La relève encourage le gouvernement à continuer de consulter les acteurs du milieu.

Augmentation de la déduction pour gain en capital à 1,25 M\$, la relève demande d'augmenter le montant de l'exonération fiscale pour le transfert d'entreprise afin qu'il passe à 2 M\$.

Les critères d'admissibilité de l'IMRAE et du FIRA incluent les entreprises qui sont en activité depuis moins de 10 ans.

Malgré le fait que le **Programme Territoires** : drainage et chaulage des terres n'ait pas été renouvelé, plusieurs éléments s'y trouvant sont aujourd'hui présents dans plusieurs **autres programmes**.

Il est maintenant possible de surtaxer jusqu'à trois (3) fois le taux normal toutes terres en friche. Cette modification offrira un outil supplémentaire pour la remise en culture des friches.

Le FIRA 2.0 augmente l'aide à 500 k\$, un amortissement sur une période de 20 ans, une période de démarrage/transfert à 10 ans, un abaissement du taux d'intérêt et l'accès aux fermes de groupes.

Jusqu'au 31 mars 2026, la FADQ compensera 100 % de la portion des intérêts excédant un taux de référence de 4 %, sans distinction de la formation de l'individu grâce au programme SécuriTaux.

Le 17 juin 2025, suite aux menaces du président Donald Trump, le Sénat canadien a adopté le **projet de loi C-202** qui vient protéger la gestion de l'offre lors des renégociations de l'ACEUM.

Suite à la consultation nationale sur le territoire, le *PL86 - Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité* a été adopté. On y trouve des revendications historiques de la relève. Un **registre des transactions foncières** en zone agricole devrait voir le jour dans la prochaine année, une **limitation** de la possibilité d'achat par **des fonds d'investissement** dans des zones à proximité de certains périmètres urbains et plusieurs autres éléments assurent une meilleure protection du territoire agricole tout en offrant des **outils de surveillance** et de possible contrôle, tout en ouvrant la porte à des **limites d'acquisition**.

